



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 OCTOBRE 2020

Délibération n°DEL-2020-0263

OBJET : Désignation des représentants du Grésivaudan auprès de Territoire d'énergie Isère (TE38)

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74
Présents : 62
Pouvoirs : 7
Absents : 0
Excusés : 12
Pour : 69
Contre : 0
Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire
après transmission en
Préfecture le

22/10/2020
et affichage le

22/10/2020

Secrétaire de séance :
Anne-Françoise BESSON

Le 12 octobre 2020 à 18h30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 6 octobre 2020.

Présents : Henri BAILE, Laurence THERY, Claude BENOIT, Françoise MIDALI, Patrick BEAU, Coralie BOURDELAIN, Roger COHARD, Régine MILLET, Annick GUICHARD, Jean-François CLAPPAZ, Sidney REBBOAH, Julien LORENTZ, François BERNIGAUD, Olivier SALVETTI, Anne-Françoise BESSON, Cédric ARMANET, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Ingrid BEATINI, Dominique BONNET, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Nelly GADEL, Jean-Yves GAYET, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Martin GERBAUX, Vincent GOUNON, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Alain JOLLY, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Robert MONNET, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Claire QUINETTE-MOURAT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Franck SOMME, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Youcef TABET, Annie TANI, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO

Pouvoir : Philippe LORIMIER à Henri BAILE, Christophe BORG à Cédric ARMANET, Patricia BAGA à Clara MONTEIL, Alexandra COHARD à Hervé LENOIRE, Annie FRAGOLA à Patrick BEAU, Serge POMMELET à Annie TANI, Damien VYNCK à Cécile ROBIN

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération DEL-2020-0229-Bis du conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan en date du 21 septembre 2020,

Vu l'article 4.8 du règlement intérieur du conseil communautaire,

Le Grésivaudan est membre du syndicat mixte Territoire d'Energie Isère au titre de la compétence « Mission de réflexion et de prospective dans les domaines connexes à la distribution de l'énergie, en matière de transition énergétique, d'énergies nouvelles et renouvelables et de maîtrise de la consommation d'énergie » (Collège 3).

Lors du conseil communautaire du 21 septembre dernier, Monsieur Philippe JEANSON et Monsieur Philippe LORIMIER ont été désignés respectivement comme représentant titulaire et représentant suppléant pour siéger au sein des instances du syndicat.

Monsieur JEANSON souhaitant conserver son mandat de représentant de la commune au sein de ce syndicat, il ne peut demeurer représentant du Grésivaudan.

Ainsi, il convient de désigner de nouveau un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de TE38.

Les personnes pouvant se porter candidates sont les conseillers communautaires et les conseillers municipaux dès lors qu'ils ne représentent pas déjà leur commune au sein du syndicat.

Une candidature pour chaque siège a été déposée en séance :

- Titulaire : M. Franck REBUFFET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de

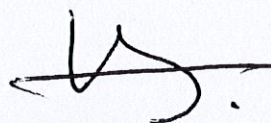
- Suppléant : M. Philippe LORIMIER

Une seule candidature ayant été déposée pour chaque siège, ces désignations prennent effet immédiatement, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, après en avoir donné lecture.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 12 octobre 2020



Le Président,
Henri BAILE